

la may charte



Territoire de marque • Les bases

Règles de conception et réalisation des communications
et nomenclature des fichiers à disposition

**Ce document est la charte d'utilisation
des territoires de marque du Département.
Elle présente les outils graphiques à
disposition et détaille les règles d'utilisation.**

Sommaire

LES COMPOSANTS

le patch "grain de beauté"	p4
les règles d'utilisation du logo	p5
la gamme colorimétrique	p8
le poinçon	p10
le motif	p11
les pictogrammes	p12
les typographies	p15
les niveaux de lecture	p19

Ces différentes parties détaillent les règles de conception pour la réalisation des communications du Conseil départemental



Chaque ligne du sommaire est **cliquable** pour un accès direct à la rubrique



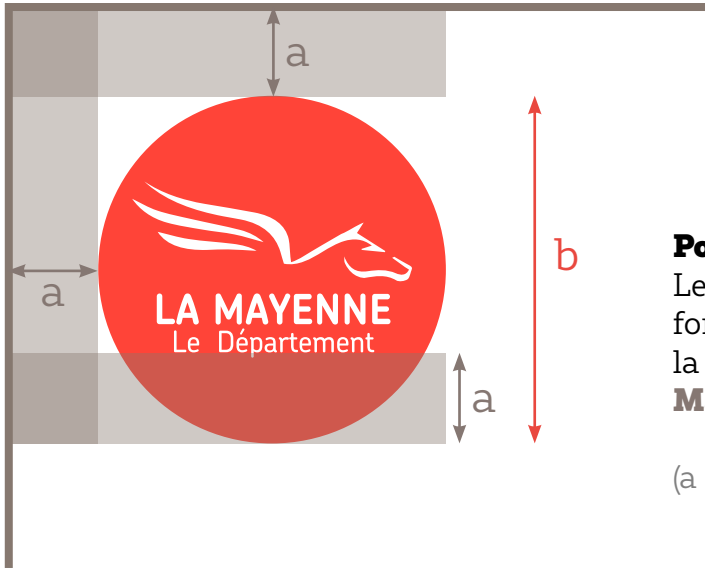
Le bouton Home vous permet de revenir à tout moment au **Sommaire** de la charte



Dans l'optique de dynamiser les territoires de marque, la couleur Rouge permet une meilleure appropriation de la marque Mayenne auprès d'un large public. Une réserve ronde permet de marquer de façon plus identitaire les communications.



Règles d'utilisation du logo



Position :
Le logo se positionne dans le format de la page en respectant la marge minimale suivante
Marge = Taille du cercle ÷ 4

$$(a = b \div 4)$$



Le logo est disposé dans les différents angles suivant la même règle



Côte-à-côte :
La réserve tournante est à respecter pour disposer les logos partenaires

$$(réserve = \text{Logo CD} \div 4)$$

Alternatives de couleur :
Les seules versions autorisées

IMPRESSION COULEUR



à prioriser

uniquement si fond rouge

IMPRESSION NOIR ET BLANC

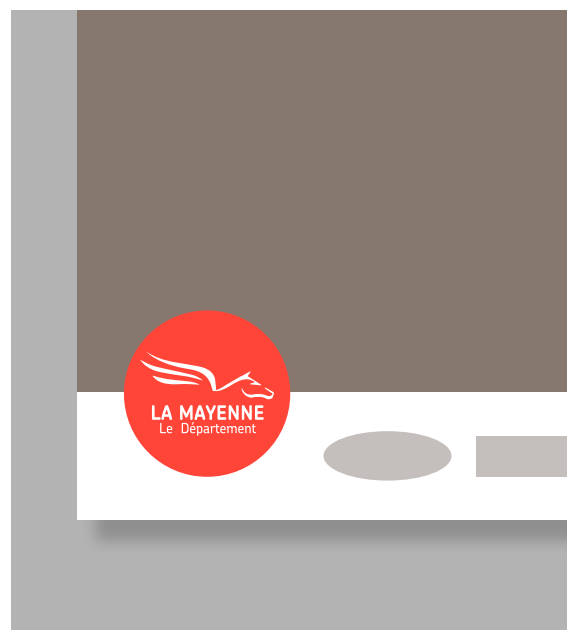
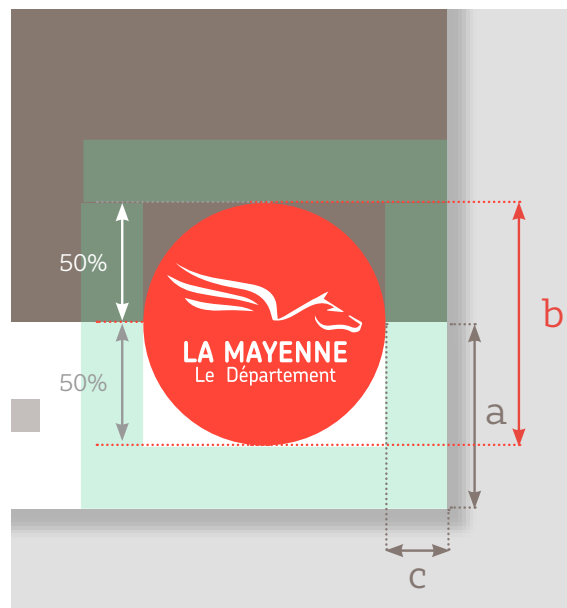


si fond blanc

si fond noir



Visuel affiche partenaire



Taille :

Sa taille doit être à 130% de la hauteur du bandeau blanc des logos.

$$(b = 130\%a)$$

Position :

Le logo se positionne à cheval dans la réserve blanche des logos. L'alignement se fait entre le haut du bandeau et la ligne médiane du logo

Écart :

Le logo est disposé à une distance du bord vertical d'environ 30% de sa taille.

$$(c = b \div 3)$$

Réserve :

On ne dispose pas d'autres éléments ou logos dans cette zone (zone verte).

Alternative :

En cas d'impossibilité de marquage à droite, on fera de même sur le côté gauche du support en suivant les mêmes règles.



les interdits !



Couleur :

Il est interdit de changer la couleur du logo



Rotation :

Il est interdit d'incliner le logo



Opacité :

Il est interdit de moduler l'opacité du logo



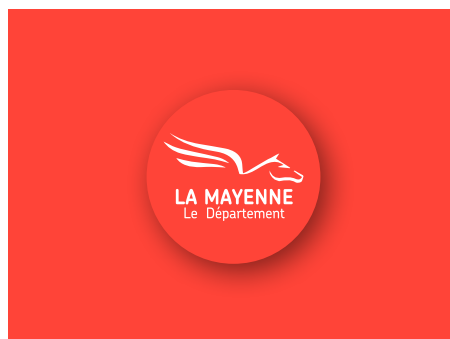
Déformation :

Il est interdit de changer les proportions du logo



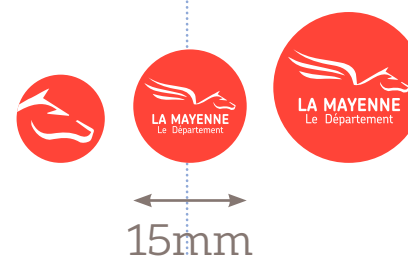
Contour :

Il est interdit de réaliser un contour autour du logo



Ombre :

Il est interdit de réaliser une ombre autour du logo



POINÇON

LOGO

Tailles :

En dessous d'un diamètre de $\varnothing 15$ mm, il faut utiliser le poinçon au lieu du logo pour des raisons de qualité d'impression



Effets :

Il est interdit d'ajouter des effets au logo



gamme colorimétrique courante

rouge

PRINT

Pantone Warm Red
C0 M82 J71 N0

WEB

R255 B68 B56
#fe4438

Le rouge dominant est à utiliser avec modération pour valoriser le marquage de l'institution.

marron

PRINT

Pantone Warm Gray 9
C43 M43 J43 N26

WEB

R113 B119 B114
#857772

Le Marron est la couleur de soutien de l'identité. Plus sobre et plus institutionnelle, elle est à favoriser dans les communications (bandeaux, réserves de couleurs, etc).

blanc

Le blanc intervient en complément.

3 couleurs composent l'identité de la Mayenne. Un nuancier numérique nommé [maynuancier.ase](#) permet de charger les couleurs en un clic dans les logiciels Adobe

